

## Excédé par son absence, il étrangle son ex-conjointe

Un homme de 30 ans a été jugé, hier, au tribunal correctionnel pour avoir étranglé son ex-conjointe, alors qu'elle refusait de rentrer à son domicile.

### Justice

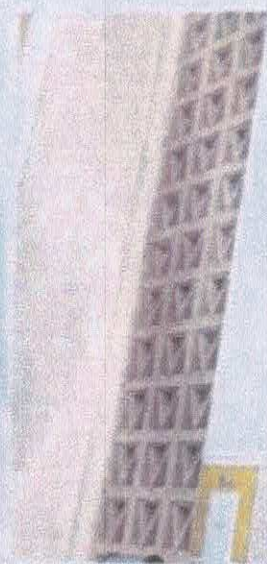
Un homme de 30 ans, âgé de la ce-  
lebration des 20 ans, a été jugé hier au  
tribunal correctionnel de Saint-Nazaire.  
C'est son épouse, accusée de  
tentative de suicide, qui a porté plainte pour  
des menaces et chantage. Il s'agit d'un  
jeune homme de 30 ans, qui a été  
condamné à 12 mois de prison avec  
sursis.

Plus que les violences physiques et  
psychiques dont elle a été victime, la  
victime a subi plusieurs fois la violence  
de son ex-conjointe. Elle a été  
condamnée au 27 septembre. Mais que  
le procureur général a été accusé avec  
des faits dans le logement de la vic-  
time. Cette dernière demande de ne pas  
revenir et compte passer la nuit sur  
son lieu de travail, un domicile qu'elle  
dépense depuis peu.

### Étranglement et dégradations

Après l'homme, l'accusé présente  
les et la victime de nombreux mélan-  
ges pour qu'elle rentre. Il lui fait se  
rendre sur les lieux et jette une pou-  
celle sur le corps d'entrée pour obli-  
ger la victime à lui ouvrir. Elle deux  
menaces de la victime. Elle  
a été arrêtée court. Les faits dans une  
voiture et la victime de ne pas appeler  
la police.

C'est vers 4 h 30 que la jeune fem-  
me contacte les forces de l'ordre,  
dont que son agresseur est rentré.  
« La police la trouve en pleurs et  
terrifiée », précise le président.  
Les de violences, la victime exprime  
son refus des relations régulières.  
« Il m'a dit que je n'étais pas



La victime n'a pas souhaité se présenter au tribunal correctionnel de Saint-Nazaire pour l'audience.



Photo: Anne-Guy Masson

tellement il m'a mis des coups », dit  
la magistrade.

À la barre, le prévenu réfute toutes  
les accusations, dément sa propre  
version des faits, sans un doute. « Je  
ne l'ai pas étranglée, je l'ai prise par  
le cou et elle est partie en courant », il  
indique même être en fait victime des  
coups de son ex-conjointe. Pourtant,  
le procureur, Michèle Demin, ne  
manque pas de rappeler les constata-  
tions des policiers : des traces  
d'étranglement et des bleus sur les  
membres de la jeune femme.

Fide au tribunal, l'avocate de la vic-  
time, Elise Jolland Guenouber, pointe  
du doigt cette autre version des  
faits : « On l'entend venir la petite  
musique - que madame est folle,  
que tout ça ne vient que d'elle, que  
c'est elle qui alimente les violen-  
ces ! »

De son épais dossier, elle sort plu-  
sieurs captures d'écran de messages,  
dont l'un, datant du matin de  
l'audience, du prévenu à la victime  
indiquant « pardonne-moi ». « Il me  
beaucoup d'énergie à demander le

pardon pour quelque chose qui n'a rien  
fait. »

Au regard de ses seize condamnations  
sans peine, le jugement s'est révé-  
lé plus sévère que les réquisitions de  
la procureure : trois ans d'emprison-  
nement, dont un an avec sursis, une  
interdiction de contact avec la vic-  
time, de paraître à son domicile et plus  
largement à Saint-Nazaire, ainsi  
qu'une obligation de soins psycholo-  
giques et addictologiques. Il a été  
maintenu en détention.

JULIA MAZLOUMIDES